

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT
DU CABINET VÉTÉRINAIRE DE GRANGE HAUTE
1 RUE GRANGE HAUTE
69540 IRIGNY

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante:

<http://www.votreveto.net/cabinetdegrangehaute/>

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement .

1, APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET ESPÈCES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

Notre établissement de soins est classé « cabinet vétérinaire médico chirurgical pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires : <https://www.veterinaire.fr/ressources-documentaires.html>

adresse : 1 rue grange haute 69540 Irigny

contact tel : 04.72.30.42.81 fax : 04.72.30.43.85

mail: cabinetvetgrangehaute@orange.fr

site internet : <http://www.votreveto.net/cabinetdegrangehaute/>

page facebook: <https://www.facebook.com/cabinetvetgrangehaute/>

2. HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Horaires du secrétariat /accueil du public par l'auxiliaire LAURE :

LUNDI après midi / VENDREDI après-midi 15H /18H 30 MARDI JEUDI : 9H/12H et 15H/18H30

.Consultations Vétérinaires sur RDV : lundi mardi jeudi vendredi 15H /19H ; mercredi samedi 10 h /13H ; lundi vendredi 10H /12H00

.Interventions chirurgicales : mardi jeudi 9H /12H30

Consultations spécialisées en ostéopathie , acupuncture ou homéopathie : sur RDV uniquement en dehors de ces horaires .

L'accueil des consultations sans rendez vous ou des urgences de la nuit entre 9H / 9H30 tous les jours .

3. PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Dr VERJAT-MATHEVET Catherine

diplômée de l'Ecole Vétérinaire de Lyon

Dr LE JAN Anne collaboratrice salariée

diplômée de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort

Mme SEDFI Laure ASV niveau 4

4. PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- Consultations de médecine générale
- Chirurgie de convenue
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Consultations d'ostéopathie , homéopathie , phytothérapie , acupuncture
- Chirurgie orthopédique : le cas échéant par un intervenant extérieur avec l'accord du client
- Analyses sanguines :

Effectuées par nos soins avec le matériel suivant : Reflovet plus , MS4e

Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du client.

- Anesthésies générales selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans le contrat de soins.

Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal :

§ Anesthésie courte : médétomidine ou diazépam kétamine

§ Prémédication médétomidine , anesthésie fixe : tiletamine/zolazépam

§ Tranquillisation : acépromazine ou médétomidine

§ Sédation : médétomidine butorphanol

Surveillance de l'anesthésie par Doppler ultrasonore : Pression Artérielle Systolique et Rythme Cardiaque

Oxygénothérapie : concentrateur à oxygène

- Imagerie médicale :

- Réalisation de radiographies : générateur SEDECAL , développement numérique (les radiographies sont transmises par mail mais une copie sur CD des radiographies peut être remise au client sur simple demande).

- Echographie : le cas échéant par un intervenant extérieur, vétérinaire spécialiste sur RDV , avec l'accord du client

5. SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Surveillance des animaux pendant les horaires d'ouverture du cabinet UNIQUEMENT. Le cabinet n'assure pas personnellement de gardes de nuit ou de week-end , uniquement le suivi de ses interventions et la surveillance de ses animaux hospitalisés . En cas d'hospitalisation , nuits et WE , les passages du vétérinaire seront définis au cas par cas et portés à la connaissance des clients. De préférence seuls les chats et les NAC sont hospitalisés la nuit ou le WE pour éviter les risques d'aboiements des chiens .

Un couchage est à disposition sur place pour assurer les besoins d'un suivi intensif en post opératoire si nécessaire, toujours en accord avec le client si une rémunération est demandée.

6. PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec les structures suivantes :

Service à domicile avec prise en charge en dehors des jours et des heures d'ouverture du cabinet : **ADOMVET**

04.72.30.40.40 69003 LYON

En cas d'URGENCE pendant la fermeture du cabinet, faire le numéro du cabinet 04,72,3042,81 et vous serez directement dirigé sur un VÉTÉRINAIRE DE GARDE d' ADOMVET en lien avec le cabinet . A la réouverture du cabinet , la visite de contrôle suite urgence ADOMVET est gratuite pour les animaux suivis habituellement par le cabinet.

Adresses pour un service d'Accueil d' Urgences avec hospitalisation sur place :

- **SIAMU 24/24** au sein de l'Ecole Veterinaire de LYON " **VET AGRO SUP** " à Marcy l'Etoile tél: 04-78-87-07-07

- **Clinique MERMOZ 24/24** Lyon 8ème permanence nuits + WE jours fériés tél: 04-78-74-29-61

7.ESPÈCES TRAITÉES

Chiens chats NAC (furets , rongeurs , oiseaux , reptiles)

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rente. En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à :

clinique vétérinaire TUBIANA /CAZIN 211 rue général de Gaulle 69530 Brignais
VET AGRO SUP 1 avenue Bourgelat 69280 Marcy l Etoile

8.RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIQUE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient, par écrit sous la forme d'un contrat de soins ou d'un consentement écrit. Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9,CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIÈRES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10.DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation. Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société INCINERIS 255 rue Charles de Gaulle 01500 châteauGaillard , l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

11.ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

12.ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux errants non identifiés reçoivent les premiers soins d'urgence et sont transmis au service de la FOURRIERE municipale de LYON (SPA de BRIGNAIS)

13..CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente et sont consultables à l'adresse suivante :
<http://www.votreveto.net/cabinetdegrangehaute/> clinique :honoraires

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sur demande auprès du personnel ; la nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis à durée limitée à un mois pouvant inclure des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

14 .MODALITES DE RÈGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée. Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Lors de retard de paiement n'ayant fait l'objet d'aucun accord préalable, des pénalités de retard de 5% par mois de retard au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées. Le client sera averti par courrier avant l'édition de la nouvelle facture. Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

15.LITIGES

à contacter en cas de différend déontologique : Conseil Régional de l'Ordre RHÔNE-ALPES

110 avenue Barthélémy Buyer
69009 Lyon
04 72 57 16 65
cro.rhone-alpes@veterinaire.fr

16.RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

La médicale Assurance professionnelle

157, cours Albert Thomas
69003 LYON
Téléphone : 04.78.54.90.51
Télécopie : 04.72.36.38.57

17.LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Docteur vétérinaire VERJAT – MATHEVET.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.